



Québec

# Découvrez la Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>

Des solutions hypothécaires traditionnelles qui  
répondent aux besoins de vos clients.



La **Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>** offre des solutions financières à de nombreux profils d'emprunteurs, qu'il s'agisse de travailleurs salariés, de travailleurs salariés à commission, de travailleurs autonomes souhaitant faire l'achat d'une propriété, d'investisseurs de logements locatifs, de nouveaux arrivants au Canada et de ceux qui achètent une propriété de vacances ou une résidence secondaire.

## Pourquoi choisir la Banque Équitable?



Taux concurrentiels



Partenariats avec Canada Guaranty, la SCHL et Sagen



Signature et envoi de relevés bancaires au format numérique



Délais d'exécution rapides



# L'offre concerne :



Les achats









Les transferts



Les subrogations

## Principales caractéristiques de la Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>

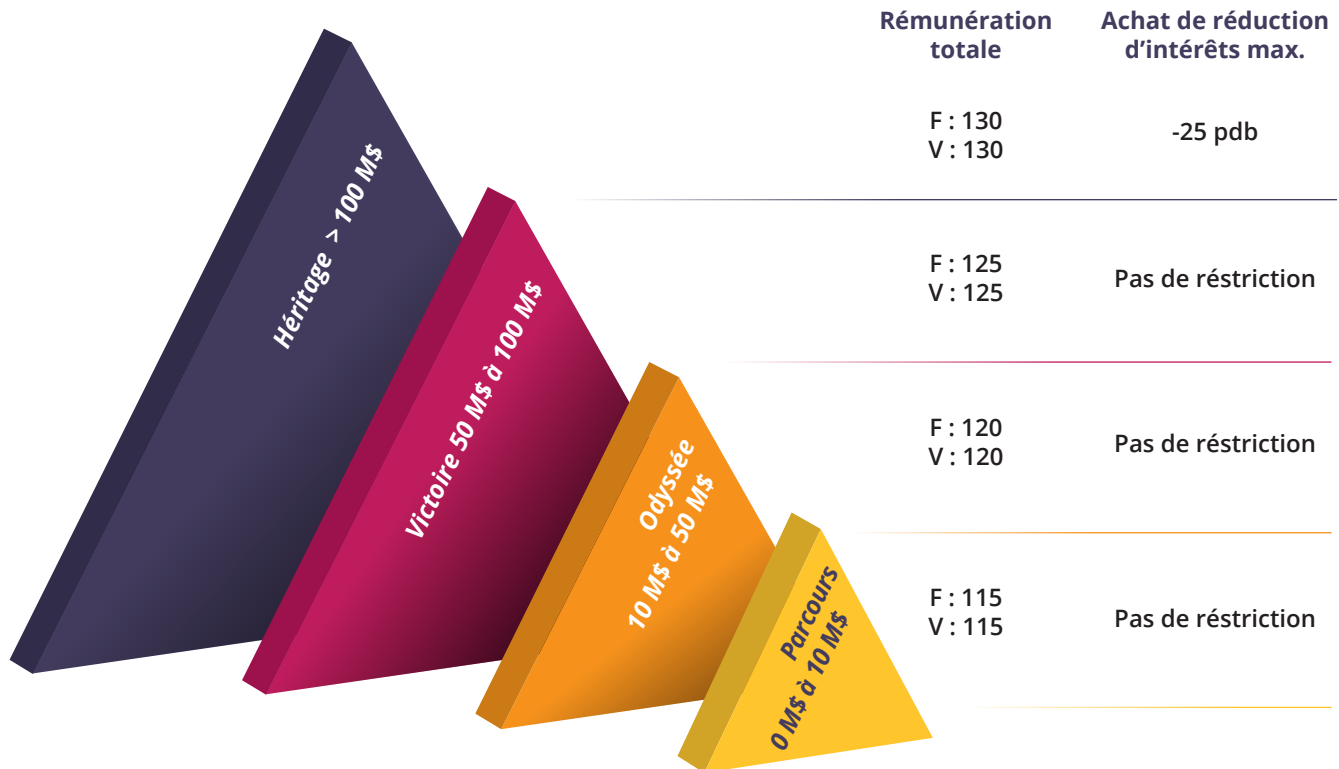
 <p>Cote de solvabilité minimale de 650</p>	 <p>Le prix d'achat doit être inférieur à 1 million de dollars<sup>1</sup></p>	 <p>Période d'amortissement pouvant atteindre 25 ans<sup>1</sup></p>
 <p>Taux garanti pendant 120 jours</p>	 <p>Frais de remboursement anticipé concurrentiels pour les prêts à taux fixe<sup>2</sup></p>	 <p>Augmentation des versements jusqu'à 15 % + paiement forfaitaire jusqu'à 15 %</p>

<sup>1</sup> Certains transferts peuvent être admissibles au taux contractuel, avec une période d'amortissement supérieure à 25 ans, un prix d'achat de plus d'un million de dollars et l'achat d'un logement locatif individuel.






<sup>2</sup> Le dépliant sur les avantages des quittances hypothécaires apporte des précisions sur le calcul des frais de remboursement anticipé de la Banque Équitable.

# Structure de rémunération\*

F= Fixe • V = Variable • Rémunération et achat de réduction d'intérêts max. (points de base)



## Caractéristiques :

 <p><b>DURÉE</b> De 1 à 5 ans</p>	 <p><b>TAUX D'ADMISSIBILITÉ</b> Taux contractuel le plus élevé + 2 % ou taux admissible de la Banque du Canada</p>
 <p><b>TYPE</b> Fixe ou variable</p>	
 <p><b>AMORTISSEMENT</b> 10 ans (min.), 25 ans (max.)</p>	 <p><b>VALEUR MINIMALE DE LA PROPRIÉTÉ</b> 100 000 \$, montant minimum du prêt : 75 000\$</p>

# Autres caractéristiques

<b>Admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cote de solvabilité d'au moins 650, ratio d'amortissement brut maximal de la dette par rapport au revenu et ratio d'amortissement total maximal de la dette de 39 % et de 44 % respectivement.</li> </ul>
<b>Admissibilité à la propriété</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements résidentiels unifamiliaux, condominiums, duplex, triplex, quadruplex et maisons secondaires</li> <li>• Superficie minimale en pieds carrés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriété familiale individuelle : 750 pi<sup>2</sup></li> <li>• Condominium : 500 pi<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>• Occupé par le propriétaire (1-4)</li> <li>• Location de 2 à 4 logements (prime d'assurance payée par les demandeurs)</li> </ul>
<b>Fréquence de paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixe : hebdomadaire, bihebdomadaire, hebdomadaire accélérée, bihebdomadaire accélérée, mensuelle, semi-mensuelle</li> <li>• Variable : mensuelle</li> </ul>
<b>Les transferts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque Équitable accepte les transferts garantis par une charge conventionnelle ou accessoire</li> <li>• Tous les prêts sont garantis par une charge standard<sup>2</sup></li> </ul>
<b>Privilege de remboursement par anticipation</b>	<p>Sans frais de remboursement anticipé, une fois par période de 12 mois à compter de la date de rajustement des intérêts (DRI), votre client peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter jusqu'à 15 % le montant de ses versements</li> <li>• Effectuer un remboursement anticipé allant jusqu'à 15 % du capital initial (min. 1 000 \$)</li> </ul>
<b>Frais de remboursement anticipé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fixe</b> : Montant le plus élevé entre trois mois d'intérêts ou le DTI<sup>3</sup></li> <li>• <b>Variable</b> : Trois mois d'intérêts</li> </ul>

\* Nécessite un accord signé du programme de partenariat de la Gamme Evolution EQB.







<sup>1</sup> Certains transferts peuvent être admissibles au taux contractuel, avec une période d'amortissement supérieure à 25 ans, un prix d'achat de plus d'un million de dollars et l'achat d'un logement locatif individuel.

<sup>2</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais associés aux transferts, consultez le Guide des transferts de la Banque Équitable.

<sup>3</sup> Le dépliant sur les avantages des quittances hypothécaires apporte des précisions sur le calcul des frais de remboursement anticipé de la Banque Équitable.

## Programme de transfert de la Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>

La Banque Équitable offre une solution de transfert qui facilite la recherche d'un prêt hypothécaire adapté à votre client.

 <p><b>DURÉE</b></p> <p>De 1 à 5 ans Le demandeur doit être resté auprès de son précédent prêteur pendant au moins un an</p>	 <p><b>TYPE</b></p> <p>Fixe ou variable</p>	 <p><b>TAUX D'ADMISSIBILITÉ</b></p> <p>Taux contractuel le plus élevé + 2 % ou taux admissible de la Banque du Canada</p>
 <p><b>MONTANT MINIMUM DU PRÊT</b> 75 000 \$</p>  <p><b>AMORTISSEMENT MINIMUM</b> 10 ans</p>	 <p><b>AMORTISSEMENT MAXIMUM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assuré (transactionnel) : amortissement résiduel</li> <li>• Assurable (à faible ratio) : montant le moins élevé de l'amortissement ou 25 ans (à moins que le prêt respecte les critères des droits acquis)</li> </ul>	

**Remarque** : La Banque Équitable autorise une augmentation maximale du prêt hypothécaire de 3 000 \$, pour couvrir les coûts du prêteur (frais de remboursement anticipé, frais de quittance, frais administratifs, etc.)

# Votre client peut être admissible :

- S'il dispose d'un prêt hypothécaire garanti par une charge standard (conventionnelle) ou une charge accessoire sur la propriété
- S'il transfère des prêts hypothécaires assurés (transactionnels), lorsque l'assurance est garantie par Sagen, la SCHL ou Canada Guaranty
- S'il dispose d'un prêt hypothécaire non assuré (à faible ratio), pourvu que le prêt remplisse des critères d'assurabilité
- Si sa cote de solvabilité est d'au moins 650 et que son ratio d'amortissement brut maximal de la dette par rapport au revenu et son ratio d'amortissement total maximal de la dette sont de 39 % et de 44 % respectivement.

# Documents dont votre client aura besoin :



Police d'assurance incendie



Avis de taxe foncière



D'autres conditions d'engagement



Une évaluation, accompagnée de sa facture (le cas échéant)



Dernier état de compte hypothécaire ou entente de renouvellement la plus récente

## Autres caractéristiques

Évaluation de l'assurabilité dans le cadre des décisions du ministère des Finances concernant les droits acquis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Selon le moment où le prêt hypothécaire a été contracté, le transfert de prêt hypothécaire peut être admissible en vertu des « droits acquis ». Ces droits ont trait aux exigences d'assurabilité antérieures à octobre 2016.</li><li>• Si la demande initiale concernait un prêt assuré à taux fixe de 5 ans et qu'il a été financé avant le 16 octobre 2016, le prêt hypothécaire continuera d'être admissible au taux contractuel.</li><li>• Si la demande initiale concernait un prêt non assuré à taux fixe de 5 ans et qu'il a été financé avant le 30 novembre 2016, le prêt hypothécaire peut être admissible au taux contractuel (sous réserve d'assurabilité).</li><li>• Les propriétés à 1 million de dollars et plus, les amortissements de plus de 25 ans et la location de logements seuls peuvent être autorisés à condition que le prêt original ait été financé avant l'entrée en vigueur de la décision du ministère des Finances, en octobre 2016 (des primes d'assurance peuvent s'appliquer).</li></ul>
Occupation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Logement occupé par le propriétaire (logement individuel)</li><li>• Location occupée par le propriétaire (de 1 à 4 logements)</li><li>• Location de 2 à 4 logements (prime d'assurance payée par les demandeurs)</li></ul>
Fréquence de paiement	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fixe</b> : Hebdomadaire, bihebdomadaire, hebdomadaire accélérée, bihebdomadaire accélérée, mensuelle, semi-mensuelle</li><li>• <b>Variable</b> : mensuelle</li></ul>
Frais de remboursement anticipé	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fixe</b> : Montant le plus élevé entre le DTI et les trois mois d'intérêt Le DTI correspond à la différence entre le taux d'intérêt annuel (taux contractuel), réduction de taux incluse, et le taux d'intérêt le plus bas offert par la Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>, dont la durée se rapproche le plus de la durée à courir du terme du prêt hypothécaire (sans la dépasser).</li><li>• <b>Variable</b> : Trois mois d'intérêts</li></ul>
Transferts avec taux préférentiel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour transférer un prêt hypothécaire existant, il doit s'agir d'une hypothèque traditionnelle de la Banque Équitable. Un prêt hypothécaire alternatif existant peut être transféré à un prêt hypothécaire traditionnel. Adressez-vous à votre représentant commercial pour en savoir plus sur les transferts.</li></ul>



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Gamme Evolution EQB<sup>MC</sup>, communiquez avec votre représentant commercial.

**Ontario | Siège social**

Equitable Bank Tower  
30 St. Clair Avenue West, Suite 700  
Toronto, ON M4V 3A1

Tél. 416 515-7000  
Télééc. 416 515-7001  
Numéro sans frais 1 866 407-0004  
Télééc. sans frais 1 866 407-5859

**Colombie-Britannique**

777 Hornby Street, Suite 1240  
Vancouver, BC V6Z 1S4

Tél. 604 602-2424  
Télééc. 604 675-5188  
Numéro sans frais 1 866 505-6886

**Alberta**

906 12th Avenue SW, Suite 700  
Calgary, AB T2R 1K7

Tél. 403 440-1200  
Télééc. 403 440-1201  
Numéro sans frais 1 866 940-1201  
Télééc. sans frais 1 888 440-1201

**Canada atlantique**

1959 Upper Water Street, Suite 1300  
Halifax, NS B3J 3N2

Tél. 902 482-4797

**Québec**

1411, rue Peel, bureau 501  
Montréal (Québec) H3A 1S5

Tél. 514 282-7099  
Télééc. 514 904-0696  
Numéro sans frais 1 866 407-0004  
Télééc. sans frais 1 866 407-5859

[equitablebank.ca/fr](http://equitablebank.ca/fr)



La Banque Qui Défie